

DENEIGEMENT ET SALAGE

COMMUNE DE SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Identification de l'autorité délégante

Commune de SAINT COLOMBAN DES VILLARDS, domiciliée en Mairie, 1839 route du Col du Glandon, 73130 SAINT COLOMBAN DES VILLARDS.

Tél. : 04 79 56 35 72

Courriel : mairie-st.col@wanadoo.fr

Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet :

- Lot 1 : Le déneigement et le salage des routes communales de la commune de Saint-Colomban-des-Villards.
- Lot 2 : Le déneigement et le salage des chemins de la commune de Saint-Colomban-des-Villards ;
- Lot 3 : Le déneigement et le salage des parkings de la commune de Saint-Colomban-des-Villards ;

Conditions de la consultation

La présente consultation est lancée conformément au code de la Commande Publique.

Documents fournis aux candidats :

Le présent dossier de consultation comprend :

- le présent règlement ;
- le cahier des charges administratives et techniques ;
- le plan indicatif des routes, chemins et parkings à traiter.

Composition de l'offre à remettre

Les candidats transmettront leur candidature sous pli cacheté contenant une enveloppe intérieure également cachetée.

L'enveloppe intérieure portera les mentions suivantes : « *Candidature pour le DENEIGEMENT ET SALAGE - Lot 1* » et/ou « *Candidature pour le DENEIGEMENT ET SALAGE - Lot 2* » et/ou « *Candidature pour le DENEIGEMENT ET SALAGE - Lot 3* » et « *A n'ouvrir qu'en commission d'ouverture des plis* ».

Elle contiendra les pièces suivantes :

- Certificats d'attestations sociales et fiscales ;
- Attestation d'assurance de responsabilité obligatoire en application de l'article L.241-1 du code des assurances ;
- Attestation de l'assureur justifiant la mise à jour des cotisations et précisant les garanties, en rapport avec l'importance de la prestation ;
- Attestation de qualification professionnelle ;
- Mémoire technique : renseignements permettant d'évaluer les capacités techniques des candidats et notamment références antérieures, descriptif des engins répondant à l'objet du marché ;

- Attestation sur l'honneur de non condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1, L125-3 du code du travail ;
- Bordereau de prix.

Durée du contrat

Du 1er novembre 2025 au 31 mars 2030, pour une période de 5 ans. La mairie se réserve le droit de résilier le marché en fin de chaque période hivernale si les conditions de déneigement n'étaient pas satisfaisantes.

Forme juridique que devra revêtir le candidat

Groupement conjoint avec mandataire solidaire ou candidature individuelle

Critères de sélection des candidatures

Valeur technique : 50 % (10 points) : expérience en matière de déneigement (4 points), connaissance de la voirie communale (3 points), matériel de déneigement et moyens humains dont dispose le candidat (3 points).

Prix des prestations : 50 % (10 points)

Date d'envoi de l'avis

10 juin 2025.

Date limite de réception des offres

Jeudi 31 juillet 2025 à 12 h 00

Dossier de candidatures

L'entreprise intéressée par l'appel d'offres devra se rapprocher de la mairie afin de récupérer les plans de la voirie et le dossier de consultation. **Une visite de terrain sera obligatoire.** Un élu de la mairie pourra être sollicité pour la visite sur le terrain. L'entreprise devra justifier de sa visite.

Modalités de réception des candidatures

Les candidats transmettront leur candidature sous pli cacheté contenant une enveloppe intérieure également cachetée.

L'enveloppe extérieure, qui renferme exclusivement l'enveloppe intérieure, sera transmise par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception et d'en garantir la confidentialité. L'envoi postal devra être réalisé en recommandé avec accusé réception. La candidature pourra également être déposée contre récépissé au secrétariat de la mairie à l'adresse mentionnée ci-après, durant ses horaires d'ouverture au public (le mardi de 9 heures à 12 heures et le vendredi de 15 heures à 18 heures).

Adresse à laquelle les candidatures doivent être envoyées :

Monsieur le Maire, Mairie de SAINT COLOMBAN DES VILLARDS, 1839 route du Col du Glandon - 73130 SAINT COLOMBAN DES VILLARDS

L'enveloppe intérieure regroupera les pièces demandées ci-dessus, et portera les mentions suivantes : « *Candidature pour le DENEIGEMENT ET SALAGE Lot 1* » et/ou « *Candidature pour le DENEIGEMENT ET SALAGE Lot 2* » et/ou « *Candidature pour le DENEIGEMENT ET SALAGE Lot 3* » et « *A n'ouvrir qu'en commission d'ouverture des plis* ».

**PRESTATION DE DENEIGEMENT ET SALAGE DES ROUTES COMMUNALES, CHEMINS ET PARKINGS DE
LA COMMUNE DE ST-COLOMBAN-DES-VILLARDS – ANNEXE**

SERVICES A ASSURER – LOT 1

- ✓ Accès déchetterie ;
- ✓ Routes communales :
 - Allant de l'entrée aval de la commune aux hameaux de Lachenal, du Martinan (y compris montée sommet du Martinan), au Chef-Lieu ;
 - Allant du Chef-Lieu au lieu-dit Pouchet et à Nanchenu jusqu'à l'usine à neige ;
 - Allant du hameau de Nanchenu au hameau de la Pierre jusqu'au limite avec les pistes de ski (y compris de la résidence Goélia jusqu'au sommet du hameau) ;
 - Allant du lieu-dit Pouchet au Chef-Lieu par le hameau du Pont ;
 - Allant du Chef-Lieu aux hameaux des Roches, La Sausse, Valmaure, Les Moulins, Lachal ; boucle traversant le hameau du Châtelet ;
 - Donnant accès à la résidence de La Perrière et à la zone de l'aire de loisirs du Clos.

SERVICES A ASSURER – LOT 2

- ✓ Hameau de Lachenal : chemins communaux traversant le hameau ;
- ✓ Hameau du Martinan : chemins communaux desservant le hameau ;
- ✓ Hameau de La Pierre : chemins communaux desservant le hameau ;
- ✓ Hameau du Pont et Chef-Lieu : chemins communaux desservant les hameaux ;
- ✓ Hameau des Roches : chemins communaux desservant le hameau ;
- ✓ Hameau de Valmaure et des Moulins : chemins communaux desservant le hameau ;
- ✓ Hameau de Lachal : chemins communaux desservant le hameau ;
- ✓ Hameau du Châtelet : chemins communaux ;
- ✓ Hameau de La Perrière et camping : boucle interne.

SERVICES A ASSURER – LOT 3

- ✓ Hameau de Lachenal : parkings du hameau ; cour d'école,
- ✓ Hameau du Martinan : parkings du hameau y compris les parkings le long de la RD 927 ;
- ✓ Hameau de Nanchenu : parkings lieu-dit Pouchet, si besoin et sur demande de la commune, parkings du hameau, accès et parking du garage des dameuses ;
- ✓ Hameau de La Pierre : parking front de neige départ station et parkings du hameau ;
- ✓ Hameau du Pont et Chef-Lieu : parkings bâtiments publics et parkings du hameau, parking du nouveau cimetière et de l'ancienne cure à côté de l'église ;
- ✓ Hameau des Roches : parkings ;
- ✓ Hameau de Valmaure et des Moulins : parkings ;
- ✓ Hameau de Lachal : parkings ;
- ✓ Hameau du Châtelet : parking ;
- ✓ Hameau de La Perrière et camping : parking ;
- ✓ Accès à la station d'épuration à la demande de la commune.

DENEIGEMENT

ST COLOMBAN



Deneigement Lot 1

Deneigement Lot 2

Parking Lot 3

Parking Lot 3

Chemin Commune

DENEIGEMENT

ST COLOMBAN

STARS

DERGELIZ

HARTMAN

PASCHENAL
GARAGE
TECHNIQUE

Eco

POLISSEMENT

CEVE

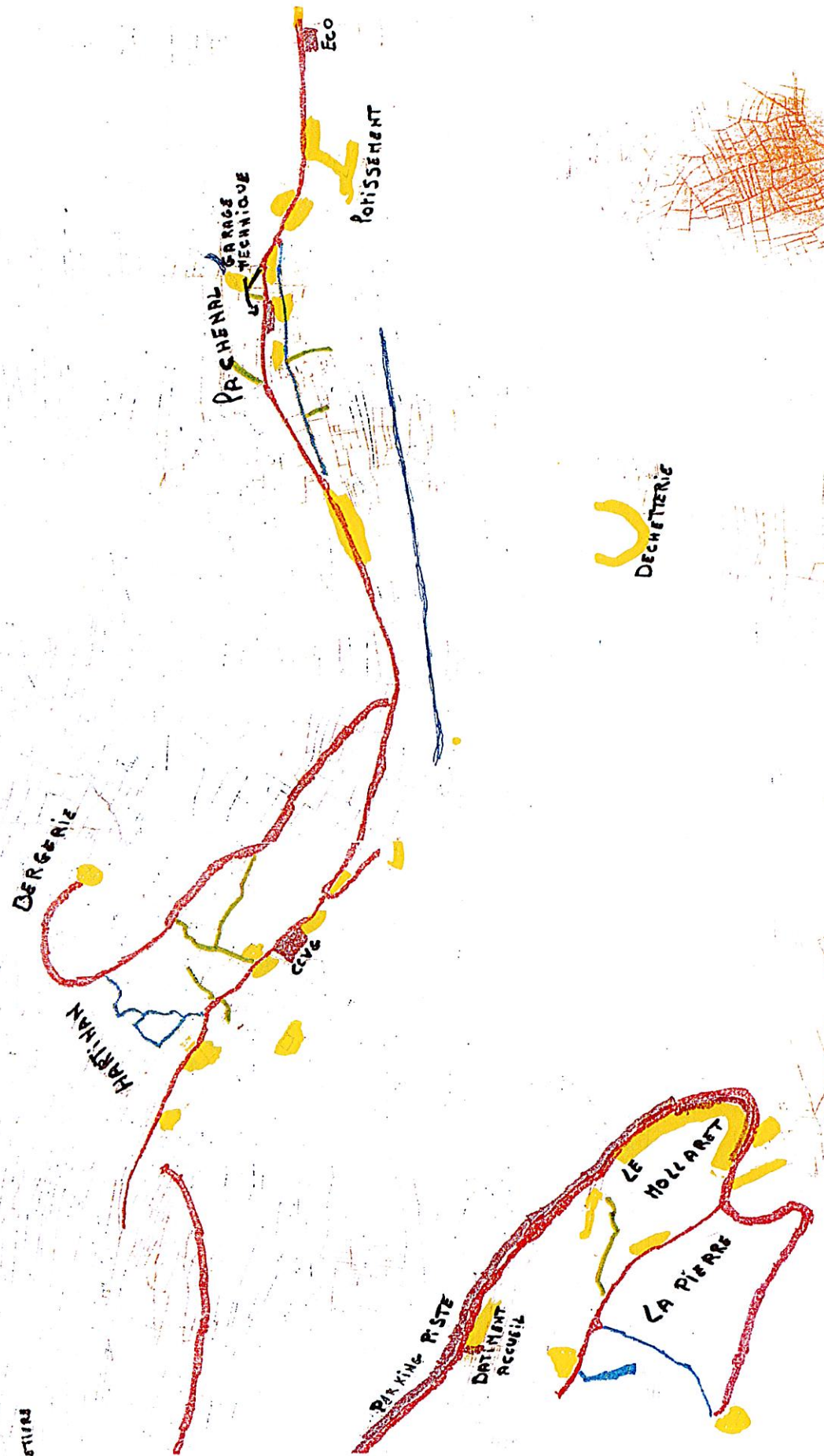
PARKING PISTE

DATINENT
ACCUEIL

DECHETTERIE

LE
MOLLART

LA PIERRE



DENEIGEMENT

ST COLOMBAN

